

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX A DIX-HUIT HEURES

		Présents	27	Pour	28
		Absents	5	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	1	Abstention	0

OBJET : FINANCES - TARIFS DU PORT MIXTE

L'an deux mille vingt-six, le seize février, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le dix février par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze.

Présents : M. BAEZA, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme CARAYON, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT.

Ont donné pouvoir : M. PHOCAS (à M. PREUX)

Absents : Mme IMBERT, M. BOUDJEMA, Mme FALCON DE LUCA, M. GOUDARD, Mme BENDRIA

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ SILVA

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, présente au conseil municipal la grille des tarifs HT.

Il indique qu'ils sont identiques à ceux appliqués en 2025. Ils ont été soumis à l'avis préalable du conseil portuaire dans sa séance du 3 février 2026 et ont été approuvés à l'UNANIMITE.

Il précise que figure dans cette grille, le tarif applicable aux occupations commerciales des pontons et quais, ainsi que les tarifs de shooting photos, prises de vues par drone et tournages audiovisuels.

Sont intégrés également, en annexe, les tarifs du grutage qui eux aussi ne subissent aucune augmentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. ARCHIMBEAU entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE ces tarifs.

Le Maire
Thierry BAEZA



La secrétaire de séance
Eve GIMENEZ SILVA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	19-02-2026
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	19-02-2026
Acte publié, affiché et notifié le	20-02-2026
ACTE EXECUTOIRE	

TARIFS FORT DES MAELLES + ZONE / DU PORT PRINCIPAL	
LONGUEUR des MATRAUX en mètres	STATIONNEMENT à l'ANNEE
4	385,35 €
4,00 à 5,00	448,35 €
5,00 à 6,50	525,35 €
6,50 à 8,00	729,35 €
8,00 à 9,50	839,35 €
Embarcadors traditionnels (piétons)	233,45 €

NOM DU LONGUEUR des MATRAUX en mètres	PASSAGES ET ESCALES												STATIONNEMENT à l'ANNEE (adresse FFV)
	PAR JOUR		PAR SEMAINE		PAR MOIS		PAR TRIMESTRE		PAR ANNEE		STATIONNEMENT T L'ANNEE		
	coût fixe / m²	coût de mise en œuvre	coût fixe / m²	coût de mise en œuvre	coût fixe / m²	coût de mise en œuvre	coût fixe / m²	coût de mise en œuvre	coût fixe / m²	coût de mise en œuvre			
G	5,08 €	16,79 €	32,81 €	26,25 €	24,56 €	80,01 €	165,32 €	154,11 €	217,65 €	726,97 €			
A	4,99 à 5,00	12,24 €	15,81 €	31,83 €	24,18 €	79,86 €	175,77 €	224,03 €	256,39 €	507,14 €			
B	6,99 à 8,00	5,17 €	16,29 €	25,34 €	40,25 €	81,33 €	169,29 €	199,62 €	271,27 €	1 177,28 €			
C	6,99 à 8,00	10,80 €	20,33 €	25,25 €	52,80 €	97,76 €	176,91 €	195,99 €	264,22 €	1 487,94 €			
D	6,89 à 8,90	11,87 €	30,69 €	67,84 €	120,95 €	181,06 €	230,06 €	434,27 €	546,64 €	1 794,16 €			
E	9,20 à 11,90	14,00 €	38,63 €	83,83 €	143,80 €	182,26 €	266,84 €	314,49 €	421,00 €	2 974,31 €			
F	11,00 à 13,00	17,80 €	51,97 €	44,88 €	107,84 €	179,13 €	222,64 €	328,25 €	444,62 €	2 379,46 €			
G	13,00 à 15,00	21,52 €	42,69 €	93,59 €	118,75 €	214,77 €	286,93 €	427,43 €	517,85 €	3 894,41 €			

à 1,33 % de remise au
mois de l'arrivabon
janvier

TARIFS DES OCCUPATIONS COMMERCIALES	
Permis de / m² / semaine	9,18 €
Accrochage sur pontons et quais / mètre linéaire / semaine	9,18 €
Endossement occupation embarcadors embarquant	30,0

**PROPOSITION PORT DEPARTEMENTAL DE MEZE
TARIFS GRUTAGE H.T.**

CATEGORIES	TARIFS GRUTAGE H.T. Montant forfaitaire comprenant 1 grutage montée -descente et 2 jours de stationnement sur la zone technique
USAGERS DU PORT DE MEZE	11,55 EUROS
Adhérents SNBT Port de MEZE	2 grutages gratuits par an si le demandeur participe à plus de 5 régates par an, Sinon, 1 seul grutage gratuit
Adhérents du Yacht Club de Mèze	2 grutages gratuits par an si le demandeur participe à plus de 5 régates par an 1 grutage gratuit par an si le demandeur participe à moins de 5 régates par an Les adhérents qui ne participent à aucune régates relèvent de la catégorie « Usagers du port »
Pêcheurs et conchyliculteurs en activité dans les ports de Mèze	1 grutage gratuit par an
PLAISANCIERS EXTERIEURS	
Catégorie A	80,85 euros (soit 40,42 euros la manipulation)
Catégorie B	92,4 euros (soit 46,20 euros la manipulation)
Catégorie C	103,95 euros (soit 51,97 euros la manipulation)
Catégorie D	115,5 euros (soit 57,75 euros la manipulation)
Catégorie E	127,05 euros (soit 63,52 euros la manipulation)
POUR TOUT USAGER	Tarif par journée supplémentaire de stationnement sur la zone technique au-delà des 2 jours compris dans le forfait
3 ^e et 4 ^e jour supplémentaires	5,77 euros par jour
A compter du 5 ^e jour	1,15 euro par jour par tranche de 2 jours supplémentaires